

BUDGET PRINCIPAL :
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015
AFFECTATION DU RESULTAT

SOMMAIRE

Résumé

I. Identité des comptes de gestion et administratif

II. Compte administratif

II.1. Evolution du budget du Département

II.2. Analyse de l'exercice 2015

II.2.1. Taux de réalisation

II.2.2. Points marquants de l'année

III. Résultats de l'exercice

III.1. Arrêt des résultats

III.2. Affectation des résultats à l'exercice suivant

Annexe relative aux principales réalisations par commission

Résumé

Il s'agit d'examiner la réalisation du budget principal 2015 du Département :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Le compte administratif qui retrace l'exécution :
 - des recettes pour 445 309 929,50 €
 - des dépenses pour 419 758 521,37 €
- L'affectation du résultat excédentaire de 25 551 408,13 € à l'exercice suivant.

I. Identité des comptes de gestion et administratif

L'exécution des dépenses et des recettes réalisée par Monsieur le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

II. Compte administratif

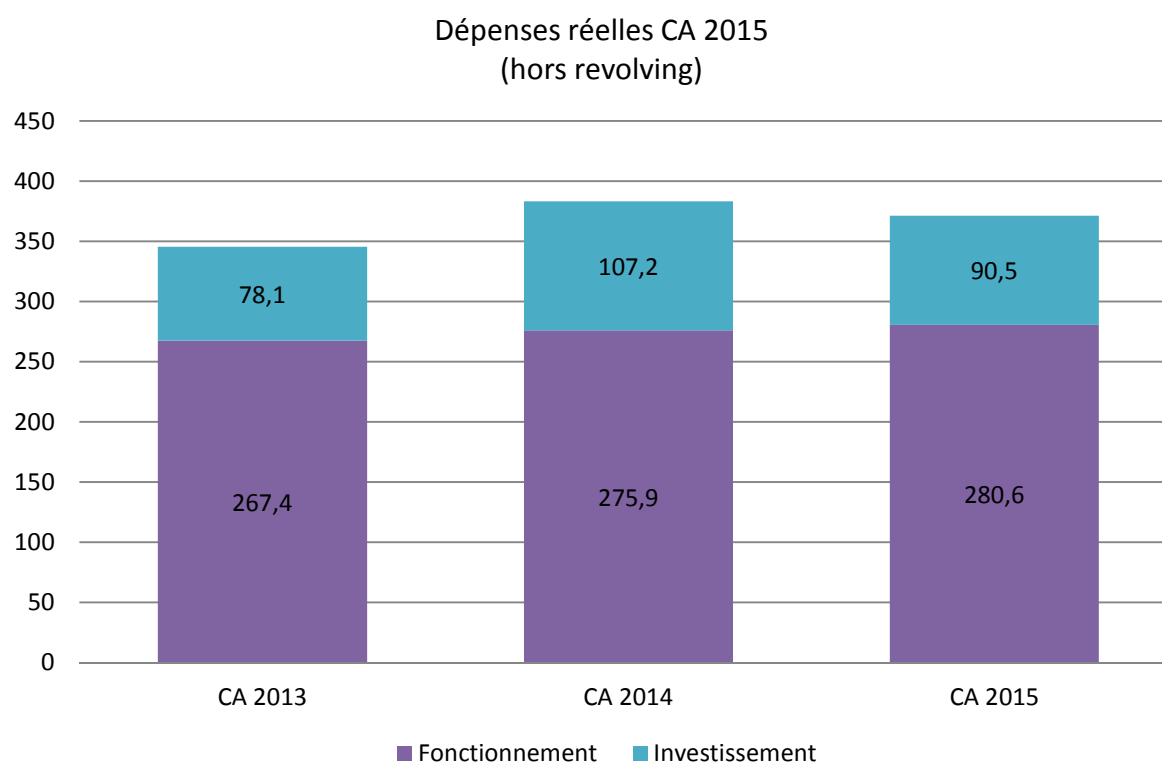
II.1. Evolution du budget du Département

Evolution des dépenses réelles

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2014-2015
Dépenses de Fonctionnement (M€)	261,7	267,4	275,9	280,6	1,70%
Dépenses d'Investissement hors revolving (M€)	83,3	78,1	107,2	90,5	-15,58%
Total (M€)	345,0	345,5	383,1	371,1	-3,13%

Le budget total est en recul de 12 M€ soit -3% par rapport à l'année précédente, recul en raison de la baisse des dépenses d'investissement, mais qui s'explique essentiellement par les réparations des dégâts de la crue de juin 2013, et par les écritures comptables relatives au barrage du Magnoac en 2014 (9 M€). Si on « neutralise » cette régularisation comptable,

les dépenses d'investissement restent élevées et supérieures aux niveaux de 2012 et 2013.



Evolution des recettes réelles

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2014-2015
Recettes de Fonctionnement	318,8	335,2	340,9	342,2	0,38%
Recettes d'Investissement hors revolving	53,3	30,1	63,5	54,5	-14,17%
Total	372,1	365,3	404,4	396,7	-1,90%

On constate un recul de 7,7 M€ au niveau des recettes, en raison des écritures relatives à l'intégration du barrage du Magnoac en 2014.

En 2015, l'effet de ciseau a été légèrement atténué grâce aux deux dispositifs maintenus pour compenser les allocations individuelles de solidarité, à savoir, le reversement des frais de gestion sur la TFPB (6,2 M€) et la péréquation supplémentaire des DMTO (5,8 M€), dispositifs qui ont permis d'allouer 12 M€ au

budget départemental. Néanmoins, ces mécanismes n'auront pas pu contenir globalement l'augmentation des dépenses de solidarité, dans un contexte économique marqué fortement par le chômage et la précarité.

Cette même année a été marquée par l'amplification de la baisse des dotations reçues de l'Etat. Ainsi, son principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (DGF), a enregistré un recul de 3,7 M€, après la première baisse de 2014 d'1,6 M€. Cette ponction, opérée au titre de la contribution des Départements au redressement des comptes publics, est intervenue alors que les autres dotations sont demeurées pour la plupart gelées (à l'instar de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, DCRTP) ou qu'elles s'inscrivent en baisse (les compensations fiscales ont diminué par exemple de 3%, certaines d'entre elles ayant servi de variable d'ajustement).

Sur la période 2012-2014, le Département a maintenu sa capacité d'autofinancement au niveau de 2012 alors que dans les autres départements français, elle se dégradait (-8,5 % au niveau national). Le programme d'investissement mené en 2015 a été financé par un recours à l'emprunt de 17 M€, et par l'autofinancement que nous a permis de dégager notre section de fonctionnement. En conséquence, le ratio d'endettement et la capacité de désendettement restent satisfaisants.

L'endettement de la collectivité au 01/01/2016 est de 166 296 344 € et la capacité de désendettement est de 7,8 années au 31/12/2015.

Répartition par DGA

Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses les plus importantes restent celles du social qui progressent de 3,9 M€ soit +2,5% par rapport à 2014, et des ressources et de l'administration générale dont 61,9 M€ pour les ressources humaines. On notera que la progression des dépenses sociales reste contenue par rapport à celle de la majorité des départements.

Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement

Réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par année

Années	Budget total (M€)	CA	
2011	260,9	251,5	96%
2012	270,0	261,7	97%
2013	276,5	267,4	97%
2014	287,0	275,9	96%
2015	289,3	280,6	97%

Le taux de réalisation global se maintient.

Recettes réelles de fonctionnement

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : la collectivité a choisi de rester à taux de fiscalité constant afin de ne pas aggraver la pression fiscale, déjà importante, sur les contribuables. Le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est donc resté à 24,69%. Les bases d'imposition effectives en 2015 ont été de 287 087 938 €, pour un produit perçu de 70 882 012 € (dépassant la prévision de 178 593 € faite au budget 2015), traduisant un dynamisme relatif des bases.

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 20,3 M€ perçus, pour une prévision de 16,45 M€. Le maintien du taux des DMTO à 4,5% associé à une reprise des transactions immobilières, a permis de voir le produit de cette taxe augmenter en 2015, pour revenir proche de celui de 2011 (19 M€). Cette reprise restera à confirmer en 2016.

II.2. Analyse de l'exercice 2015

II.2.1. Taux de réalisation

Réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par DGA sur 2015

	Budget Total (M€)	Réalisation (M€)	Economie (M€)	%
DRAG	104,3	99,3	5	95,21%
DDL	12,2	11,4	0,8	93,44%
DSD	155,5	152,9	2,6	98,33%
DEB	5,6	5,4	0,2	96,43%
DRT	11,7	11,6	0,1	99,15%
Total	289,3	280,6	8,7	

Les taux de réalisation des dépenses de fonctionnement sont élevés au moins pour trois raisons :

- Le resserrement des autorisations de dépenses lors du vote du BP,
- L'adaptation des autorisations de dépenses à chaque DM,
- Les efforts d'exécution réalisés par les services.

Réalisation des dépenses réelles d'investissement par DGA sur 2015
(hors emprunts revolving)

	Budget Total (M€)	Réalisation (M€)	Economie (M€)	%
DRAG	44,7	41,5	3,2	92,84%
DDL	19,5	15,7	3,8	80,51%
DSD	0,24	0,24	0	100,00%
DEB	9,7	7,8	1,9	80,41%
DRT	25,5	25,3	0,2	99,22%
Total	99,64	90,54	9,1	

Les taux de réalisation des dépenses d'investissement sont globalement satisfaisants, et ce pour les mêmes raisons que la section de fonctionnement. En ce qui concerne le taux de la DEB, celui-ci a été impacté par le report de certaines opérations immobilières. Le non-versement au SMTD, et la relative baisse des demandes d'attribution et de versements de subventions a lui impacté le taux de réalisation de la DDL.

II.2.2. Points marquants de l'année

Partenariat avec la DDFIP

Après une première convention de service comptable et financier en 2005, le Département des Hautes-Pyrénées et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ont approuvé une nouvelle convention en 2013. De nombreux travaux ont été réalisés en 2014 et se sont poursuivis en 2015 :

- La dématérialisation des procédures comptables et financières :
Après avoir mis en place la dématérialisation des délibérations et arrêtés, dans le prolongement de la mise en place de l'application ACTES par le Département, le service Finances a conduit une étude organisationnelle sur la dématérialisation de la chaîne comptable afin notamment de recevoir et de traiter les factures dématérialisées adressées par les grandes entreprises dès 2017. Cette démarche permettra à la collectivité de respecter les délais prévus dans la loi NOTRe (2020).
- L'amélioration de la qualité comptable :
Le Département est désormais classé premier de Midi-Pyrénées au regard de sa qualité comptable.
- La modernisation de la chaîne comptable :
Afin d'être en capacité de gérer le nombre croissant de flux dématérialisés, il a été acté que chacune des cinq DGA devait disposer d'un pool comptable, composé d'agents ayant reçu une certification. La mise en œuvre débutera en 2016 par la création du pool comptable de la Direction des Ressources et de l'Administration Générale.
- La fiabilisation du suivi du parc immobilier :
En 2014, il a été initié la première phase du projet de fiabilisation du suivi de l'inventaire comptable avec la mise en concordance de l'état d'inventaire du

Président du Conseil départemental et de l'état de l'actif du Payeur départemental depuis fin 2013.

Désormais, il reste l'inventaire physique à répertorier dans toute la collectivité. Pour cela, un changement de logiciel et une réorganisation des pratiques dans les services ont été initiés en 2015. Un groupe de travail a été créé avec la paierie départementale. L'inventaire physique débutera en 2016.

- L'amélioration de la chaîne des dépenses et des recettes s'est traduite en 2015 par la signature du protocole de contrôle allégé en partenariat avec la DDFIP. En effet, en novembre 2015, les représentants de la DDFIP, le payeur départemental et le service des Finances ont acté la volonté de mettre progressivement en œuvre un contrôle allégé en partenariat pour certaines catégories de dépenses comme les frais de déplacements. Cela afin de fiabiliser et sécuriser ces opérations, pour supprimer le contrôle a priori du comptable et instaurer un contrôle a posteriori, par échantillon.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE

III.1. Arrêt des résultats

Le résultat global de 2015 est un excédent de 25,5 M€.

Les principaux évènements à l'origine de ce résultat sont :

- La mise en attente de l'unité de traitement et de valorisation des déchets (-2 M€) ;
- La recette accrue de DMTO (+3,9 M€), là où nous avons une prévision prudentielle, équivalente au produit de l'année précédente ;
- Le dénouement des négociations avec la CAF sur le RSA qui s'est traduit par la remontée sur l'exercice d'une avance de RSA de 2009 : la dépense a été partiellement neutralisée par un financement sur les dépenses imprévues mais la recette d'1,7 M€ est venue en plus ;

Investissement :

Recettes

Recettes de l'exercice	75 251 525,72
Neutralisation du déficit reporté	22 125 399,14
Total	97 376 924,86

Dépenses

Dépenses de l'exercice	95 650 887,63
Déficit reporté	22 125 399,14
Total	117 776 286,77

Résultat de l'année	:	1 726 037,23 €
Résultat antérieur	:	- 22 125 399,14 €
Résultat cumulé d'investissement	:	- 20 399 361,91 €

Fonctionnement :

Recettes

Recettes de l'exercice	326 638 532,61
Excédent reporté	21 294 472,03
Total	347 933 004,64

Dépenses

Dépenses de l'exercice	301 982 234,60
Total	301 982 234,60

Résultat de l'exercice	:	24 656 298,01 €
Résultat antérieur	:	21 294 472,03 €
Résultat cumulé de fonctionnement	:	45 950 770,04 €

III.2. Affectation des résultats à l'exercice suivant

Le déficit cumulé d'investissement est affecté comme suit :

- En dépense, au compte 001, le déficit lui-même : - 20 399 361,91 €
- En recette, au compte 1068, la neutralisation du déficit : 20 399 361,91 €

Déduction faite du financement du déficit d'investissement, l'excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, au compte 002 : 25 551 408,13 €

**

*

Je vous propose de :

- constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- approuver le compte administratif ;
- affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.

Annexe relatives aux principales réalisations par commission

1^{ère} Commission - Solidarités sociales

▪ Solidarités sociales

L'action sociale, compétence obligatoire du Département, toujours renforcée au fil des lois, n'a pas été affectée par la loi NOTRe. L'année 2015 a vu la poursuite des projets phare de la Solidarité (travaux de rénovation de l'action sociale, démarche de participation des usagers, mise en œuvre de IODAS). En outre, en fin d'année 2015, la Solidarité est à l'initiative de la mise en place d'une formation à destination des élus, du Comité de Direction Générale, du Comité de Direction de la Solidarité et des cadres Solidarité, qui a pour objectif d'initier une réflexion collective autour des opportunités mises à notre disposition pour favoriser une approche transversale de nos politiques de solidarité.

En 2015, les dépenses de fonctionnement de la Solidarité s'élèvent à 152,9 M€ pour un budget total de 155,5 M€ soit un taux de consommation de 98%. L'exercice budgétaire 2015 s'est terminé sans difficulté financière, avec même un écart important de +2,6 M€ entre le total budget et le réalisé. Le CA 2015 augmente de 2,6% par rapport au CA 2014 contre 3,3 % d'augmentation de CA 2013 à 2014 avec une progression moins forte que prévue des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) :

- une augmentation modérée des dépenses de PCH (plan d'aide établi à partir d'une nouvelle grille nationale plus restrictive), (+1,2% en 2015 contre +6,5% en 2014)
- Une hausse de l'APA à un rythme moins soutenu que les années précédentes,
- La poursuite de la hausse des dépenses de RSA (+7%)

Les dépenses d'investissement de la Solidarité sont de 240 000 € et correspondent au versement du 1^{er} acompte de subvention (50%) à l'EHPAD de Maubourguet pour la reconstruction de 80 lits, conformément aux orientations du Schéma

Gérontologique et au régime d'Aide à l'Investissement pour la construction ou la réhabilitation d'EHPAD, votés par l'Assemblée Départementale en octobre 2015.

➤ Fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement de la Direction de la Solidarité Départementale (BP 2015 : 154,2 M€ / CA 2015 : 152,9 M€)

En 2015, les dépenses de fonctionnement de la Solidarité s'élèvent à 152,9 M€ pour un budget total de 155,5 M€ avec plus de la moitié des dépenses consacrées aux allocations individuelles de solidarités (APA, PCH, RSA) soit 80,4 M€. Le Département a peu de marge sur ces dépenses, même si depuis quelques années une véritable ingénierie sociale se met en place, afin d'en améliorer la gestion.

- ❖ Protection Maternelle et Infantile (BP 2015 : 520 100 € / CA 2015 : 451 000 €)
 - ✓ Le budget est consommé à hauteur d'environ 87%. L'écart en valeur entre les prévisions budgétaires et le réalisé est peu significatif, au regard des autres secteurs. Les dépenses restent stables sur ce domaine.
 - ✓ Les principales réalisations pour l'année 2015 dans ce secteur sont :
 - . la mise en place du LAEP 65 (Lieu d'Accueil Parents Enfants),
 - . le lancement des travaux relatifs au schéma départemental de services aux familles en co-pilotage avec la CAF et l'Etat (modes d'accueil de la petite enfance et action de soutiens à la parentalité)
 - . les actions de promotion du métier d'assistant(e) maternel(le) en collaboration avec le service communication (vidéo)
- ❖ Actions de Santé (BP 2015 : 215 100 € / CA 2015 : 146 000€)
 - ✓ Les crédits ont été consommés à hauteur de 68 % et les dépenses restent stables. L'écart en valeur entre les prévisions budgétaires et le réalisé est peu significatif au regard des autres secteurs.
 - ✓ Le Service des Actions de Santé, suite aux évolutions législatives, a travaillé sur l'évolution de l'actuel CDAG (consultations de dépistage anonyme et gratuit du VIH et des hépatites) et sur l'évolution des CIDDIST (centres d'information, de dépistage et de diagnostic des

infections sexuellement transmissibles) vers un CeGIDD¹ (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) : dossier d'habilitation auprès de l'ARS, mise en œuvre de conventionnement avec les structures partenaires, mise à jour des conventions de financement avec l'Etat, etc.

❖ Dépenses communes (BP 2015 : 157 300 € / CA 2015 : 95 000 €)

Le budget n'est consommé qu'à hauteur de 60% : les principales dépenses de ce secteur concernent les travaux et réparations de bâtiments de la Solidarité, gérés en interne par la Solidarité et en lien avec les Bâtiments. Or, ces dernières années, les travaux programmés sont faibles du fait des réorganisations à venir sur l'agglomération tarbaise, et des questionnements en cours sur l'avenir de certains centres médico-sociaux (CMS).

❖ Aide Sociale à l'Enfance (BP 2015 : 23,83 M€ / CA 2015 : 23,4 M€)

- ✓ Le taux de consommation est de 98,2 %, soit une forte consommation de crédits, qui s'explique par une augmentation du nombre d'enfants placés sur l'année 2015 (+ 100 enfants, soit + 23%).
- ✓ Dans ce domaine, l'évènement clé est la mise en place de l'Observatoire Départemental de l'enfance en danger (ODPE) intégré dans les projets stratégiques. L'ODPE, prévu par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, est un outil de pilotage de la politique d'aide sociale à l'enfance, qui a pour objectif de créer de l'intelligence et de la mobilisation collective au service des enfants et des familles (concevoir nos actions en parcours, la place des parents et des enfants, éviter les ruptures, mieux accompagner les enfants en souffrance psychique, diversification des outils....). Le responsable de l'ODPE a pris ses fonctions en novembre 2015. La finalisation de l'évaluation interne et le lancement des travaux sur le projet de service du futur établissement

¹ En effet, à compter du 1er janvier 2016, les CeGIDD verront le jour (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles), en remplacement des actuels CDAG et CIDDIST

MDEF, la réorganisation des services administratifs de l'ASE basée sur les parcours des enfants, le renforcement de nos actions de prévention sont autant de chantiers lancés en 2015.

❖ Autonomie

Au-delà des missions traditionnelles incombant à la direction de l'Autonomie (gestion de l'APA, PCH, aide sociale et contentieux...) un certain nombre d'actions transversales au secteur de l'autonomie ont été engagées ou poursuivies au cours de l'année 2015 comme :

- ✓ La réactualisation du règlement départemental d'aide sociale : le travail de réactualisation de ce règlement est quasiment achevé pour le secteur autonomie et il devrait être soumis à l'approbation des élus en cours d'année 2016,
- ✓ Les ateliers de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) : dans le cadre du projet de création d'une Maison Départementale de l'Autonomie, les équipes des différents services de l'Autonomie ont participé aux différents ateliers proposés.

❖ Personnes Handicapées (BP 2015 : 31,9 M€ / CA 2015 : 31,1 M€)

Le taux de consommation est de 97,6%, les dépenses sont moins importantes que prévues avec une sous-consommation des crédits de PCH : si la hausse des bénéficiaires est conforme aux hypothèses établies lors de l'élaboration du BP 2015, la mise en place au 1^{er} janvier 2015 d'une nouvelle grille nationale plus restrictive pour l'élaboration et la révision des plans d'aide, a induit une diminution du coût des plans d'aide, et ainsi une hausse modérée des dépenses incombant au Département. Par contre, les dépenses d'hébergement dans les différents établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes adultes handicapées augmentent fortement, sans toutefois dépasser le budget.

❖ Personnes âgées : (BP 2015 : 64,2 M€ / CA 2015 : 63,1 M€)

En 2015, les dépenses personnes âgées atteignent 63,1 M€ dont près de 41,5 M€ consacrés à l'APA. Le taux de consommation est de 97,4% et les dépenses n'évoluent que très peu par rapport à l'année précédente, après plusieurs années de forte croissance. Cette sous-consommation des crédits s'explique par :

- ✓ des dépenses d'aide sociale en EHPAD moins importantes (stagnation du nombre de bénéficiaires),
- ✓ des dépenses d'APA qui continuent d'augmenter, mais à un rythme moins soutenu que prévu, du fait d'une gestion rigoureuse des plans d'aide, et de la hausse des bénéficiaires de l'APA moins forte que l'estimation effectuée lors de l'élaboration du BP 2015.

Les événements clés pour l'année 2015 dans le domaine des personnes âgées sont:

- ✓ La mise en place de PAERPA : dispositif de coordination pour la prise en charge des personnes âgées de 75 ans ou plus en risque de perte d'autonomie (avec la création de 2 postes financés par l'ARS et portés par le Département : un poste de coordonnateur PAERPA et un poste de secrétaire médico-sociale, recrutés en début d'année 2015). Le service des Personnes Agées a été étroitement associé au déploiement du dispositif, principalement autour des actions suivantes: renforcement des CLIC, expérimentation des SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile), formation des aides à domicile au repérage des fragilités, fléchage de lits d'hébergement temporaire en EHPAD pour les sorties d'hospitalisation, pour les hospitalisations des aidants ou l'accueil d'urgence,
- ✓ L'organisation de la semaine des aidants : actions d'information à destination des aidants et des professionnels du secteur de l'autonomie sur différents lieux du département.

❖ Insertion : (BP 2015 : 31,1 M€ / CA 2015 : 33,1 M€)

- ✓ Les dépenses s'élèvent à 33,1 M€ dont la très grande majorité (environ 90%) est dévolue au paiement de l'allocation du RSA. Les dépenses de RSA sont supérieures au BP qui ne comprenait pas le 12^{ème} mois (avance trésorerie CAF). Le dépassement de crédits correspond donc au paiement de l'acompte RSA de décembre par un financement sur les dépenses imprévues, la déduction de l'avance de trésorerie ayant été inscrite en recette (+1,7 M€),
- ✓ Les dépenses liées au paiement de l'allocation du RSA augmentent de 7% et s'élèvent à 29,3 M€,
- ✓ Les autres dépenses d'insertion sont stables.

Les principales réalisations pour l'année 2015 dans ce domaine sont :

- la programmation des nouveaux programmes européens 2014/2020 du FSE (Fonds Social Européen),
- l'expérimentation de la « Garantie Jeune » sur notre territoire par la Mission Locale,
- le renforcement des brigades vertes (marché de services avec un objectif d'insertion).

❖ Logement : (BP 2015 : 1,66 M€ / CA 2015 : 1,5 M€)

- ✓ La participation du Département au Fonds de Solidarité Logement est stable depuis plusieurs années soit 1 500 000 €.

○ Les recettes de fonctionnement (BP 2015 : 33,7 M€ / CA 2015 : 35,4M€)

L'aide sociale génère de nombreuses recettes : ainsi, en 2015 les recettes encaissées d'aide sociale s'élèvent à 35,4 M€ (recettes en gestion à la Solidarité). Les recettes sont en augmentation de 3,1% notamment du fait du remboursement par la CAF d'une avance de trésorerie RSA. On distingue plusieurs types de recettes dont principalement :

- ❖ Les apports spécifiques de l'Etat pour la compensation des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) sont :
 - ✓ le concours CNSA pour l'APA, la PCH et le fonctionnement de la MDPH (géré par la Solidarité),
 - ✓ le reversement de la TICPE (part RMI/RSA) et le FMDI dans le cadre des politiques d'insertion, recettes gérées par les Finances,
 - ✓ l'attribution au titre de la dotation de compensation péréquée (DCP = reversement des frais de gestion du foncier bâti) et du fonds de solidarité (sous forme de péréquation DMTO supplémentaire), recettes gérées par les Finances,

- ❖ Les recettes de type récupérations et indus : elles sont le fruit du travail engagé par les différents services de la Solidarité pour optimiser et augmenter le recouvrement de recettes. Elles regroupent :
 - ✓ les indus et trop versé d'aide sociale APA et aide-ménagère (remboursement des CESU délivrés dans le cadre de l'APA et de l'aide-ménagère mais non consommés),
 - ✓ la récupération d'autres indus (PCH, RSA) grâce notamment au contrôle d'effectivité sur les prestations mis en place dans les services,
 - ✓ la participation des bénéficiaires et des obligés alimentaires,
 - ✓ le recours sur successions (1,7 M€).

Ces recettes sont dynamiques et participent à la croissance des ressources. Toutefois, leur encaissement nécessite un investissement important des agents des différents services de la Solidarité (service aide sociale et contentieux...).

L'ensemble des recettes liées aux politiques de solidarité (recettes en gestion à la Solidarité et en dehors de la Solidarité) s'élèvent à plus de 69 M€ et couvrent ainsi plus de 40% des dépenses.

❖ Compensations des AIS et reste à charge (RAC)

En 2015, les recettes liées aux compensations des AIS seront moins importantes qu'en 2014, et en dessous des recettes inscrites au BP 2015. Le reste à charge 2015 pour le Département augmente du fait de l'effet de ciseau, de près de 7 M€ (augmentation des dépenses AIS et baisse des compensations).

❖ Les recettes de type récupérations et indus regroupent :

- ✓ les indus et trop versé d'aide sociale APA et aide-ménagère (remboursement des CESH délivrés dans le cadre de l'APA et de l'aide-ménagère mais non consommés),
- ✓ la récupération d'autres indus (PCH, RSA) grâce notamment au contrôle d'effectivité sur les prestations mis en place dans les services,
- ✓ la participation des bénéficiaires et des obligés alimentaires,
- ✓ le recours sur successions (1,7 M€).

Ces recettes sont dynamiques et participent à la croissance des ressources. Toutefois, leur encaissement nécessite un investissement important des agents des différents services de la Solidarité (service aide sociale et contentieux...).

- Développement local

- Logement : 500 246 € en investissement
77 208 € en fonctionnement

Dans le cadre de son Programme Départemental Habitat Logement (PDHL), le Département apporte un soutien :

- aux propriétaires privés (occupants ou bailleurs)

Au travers de 9 opérations partenariales d'amélioration de l'habitat ainsi qu'en secteur diffus (non couvert par une opération programmée) et en complément de l'ANAH, de la Région et de certaines collectivités maîtres d'ouvrage, le Département apporte des subventions :

- d'investissement pour les travaux d'adaptation et de résorption de l'insalubrité des propriétaires,
- de fonctionnement aux seuls propriétaires résidant en secteur diffus pour monter leur projet de rénovation, et aux collectivités porteuses d'opérations programmées pour l'animation de celles-ci.

Ainsi,

- 115 dossiers ont été engagés pour un montant de 202 677 € et 170 247 € ont été versés à 96 propriétaires,
- 8 061 € ont été mobilisés pour l'AMO de 22 dossiers « diffus »,

- aux bailleurs sociaux

- pour la construction/acquisition-amélioration de logements en PLAI individuels (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qui bénéficient d'une subvention Etat : 65 970 € ont ainsi été engagés pour la construction ou réhabilitation de 20 logements, et 123 920 € ont été versés suite à l'achèvement des travaux de 48 PLAI.
- pour la rénovation énergétique du parc de logements anciens de l'OPH65 via 2 conventions : une à hauteur de 900 000 € sur la période 2012-2014 et une de 300 000 € pour le programme 2015 uniquement. 300 000 € ont donc été

- engagés en AP pour la rénovation énergétique de 177 logements (répartis sur les communes de Lourdes, Tarbes, Sarp, Luz-St-Sauveur et Bagnères-de-Bigorre) et 206 079 € ont été versés pour les travaux effectués sur les programmes 2012 et 2013.
 - o aux structures et instances œuvrant en matière d'information sur le logement
 - 66 800 € ont été versés par convention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL65) pour lui permettre d'exercer ses missions d'accompagnement des publics ainsi que des services et des élus du Conseil Départemental sur les questions et dispositifs relatifs au logement.
 - 2 348 € ont été versés dans le cadre de l'Observatoire Départemental Partenarial de l'Habitat des Hautes-Pyrénées, piloté par la DDT, et dont il est membre depuis 2011, afin de réaliser 4 études partenariales.
- Politique de la Ville : 232 000 €

Lors de sa séance plénière du 30 janvier 2015, et afin d'assurer la première année de mise en œuvre transitoire des deux nouveaux contrats de ville Grand Tarbes et Lourdes, qui succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) sur la période 2015-2020, l'assemblée délibérante a approuvé la prorogation de la convention constitutive du GIP Politique de la Ville jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi qu'une participation financière au fonctionnement de la structure porteuse, à hauteur de l'engagement de l'Etat pour l'année 2015.

Pour mémoire, la convention constitutive du 21 juillet 2000, dans son article 10, fixe les contributions financières partenariales du dispositif politique de la Ville, Etat, Conseil Départemental, Grand Tarbes et ville de Lourdes, de la manière suivante :

Partenaires	Répartition des apports	Contribution 2015 au budget du GIP
Etat	1/3 (33.3%)	232 000 €
Département	1/3 (33.3%)	232 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes	5/6 (27.8%)	193 300 €
Ville de Lourdes	1/6 (5.5%)	38 667 €
Total consacré au subventionnement des porteurs de projets		696 000 €

En 2015, 54 projets ont ainsi été financés sur l'ensemble des deux contrats de ville.

Le Conseil d'Administration du GIP du 8 octobre 2015 a intégré un complément rédactionnel à cette convention constitutive relative aux contributions partenariales :
« Ce principe pourra être revu par avenant, si une des collectivités signataire souhaite revoir ses crédits en matière de politique de la ville. »

2^{ème} commission - Solidarités territoriales :
Projet de territoire et développement durable

▪ Développement local

Recettes de fonctionnement

➤ Plan de prévention des déchets : 82 697 €

La convention cadre avec l'ADEME permet d'obtenir une aide annuelle dédiée aux dépenses de fonctionnement de l'animatrice du Plan de prévention d'un montant de 82 697 €.

➤ CATER-SATESE

La convention cadre avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne permet d'obtenir une aide de 165 331 € au titre de l'animation territoriale de l'espace rivière, et de l'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration.

Recettes d'investissement

➤ Subvention TEPCV Territoire à énergie positive

Lauréat de l'appel à projets Territoire à énergie positive pour la croissance verte, le Département a perçu un acompte de 200 000 € soit 40% de la subvention obtenue de 500 000 €, pour financer 2 opérations de rénovation énergétique des collèges d'Arreau et Séméac.

Dépenses

➤ Action économique : 2 302 376 €

- Fonctionnement : 1 281 674 €

Au titre de 2015, une dotation de 1 281 674 € a été engagée en fonctionnement et les principaux éléments budgétaires sont les suivants :

- ❖ une dotation affectée au CDDE d'un montant d'1 163 070 € dont :
 - ✓ 1 121 670 € pour son fonctionnement y compris 99 023 € de mise à disposition de personnel,
 - ✓ 30 000 € pour l'organisation de DeciElec,
 - ✓ 11 400 € pour le recensement des projets dormants, initié dans le cadre du projet de territoire ;

- ❖ des cotisations versées aux divers organismes auxquels adhère le département pour 8 845 € ;

- ❖ des projets d'animation économique financés à hauteur de 109 759 € (CETIR, aide aux pépinières d'entreprises, Ecole des Métiers et Pôle Européen de la Céramique).
 - Investissement : 1 020 702 €

- ❖ Fonds Economique Collectivités :
 - ✓ 650 000€ ont été votés en AP dont 310 888 € ont été engagés notamment pour des aménagements de zones d'activités (Vic et Pierrefitte-Soulom) ;
 - ✓ 460 000 € ont été votés en CP et 417 704 € ont été mandatés soit un taux de consommation de 90%.

- ❖ Fonds Economique Tiers :
 - ✓ 500 000 € ont été votés en AP dont 389 168 € ont été engagés sur des projets d'immobilier portés, soit directement par les entreprises, soit par des sociétés de crédit-bail (Mécamont à Lannemezan, Sica du Porc Noir sur Pyrène Aéroport, Ferme Monlezun à Orioux, Boostec à Bazet, les entreprises partenaires du projet de Télé Imagerie Médicale Mobile dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer Bio Santé) ;
 - ✓ 400 000 € ont été votés en CP et mandatés en totalité.

❖ Fonds Economique Recherche et Technologies :

- ✓ 100 000 € en AP ont été votés et non engagés en l'absence de projets ;
- ✓ 202 997 € ont été votés en CP et mandatés en totalité pour solder le dossier PRIMES.

➤ Agriculture et aménagement foncier : 951 567 €

- Fonctionnement : 568 000 €

En 2015, il a été inscrit une dotation totale de 626 583 € en fonctionnement pour les actions en matière d'agriculture (notamment pour la lutte contre les maladies animales et la grêle), pour l'audit des Laboratoires des Pyrénées et des Landes, l'aide au gardiennage des estives et l'appui aux actions en faveur du développement agricole et de la qualité des produits, menées par les organisations professionnelles.

- Investissement : 383 567€

- ❖ 373 837 € en AP et 314 654 € en CP inscrits pour les dossiers agricoles, pastoraux et forestiers,
- ❖ 322 000 € en AP et 187 386 € en CP inscrits pour l'aménagement foncier (compétence obligatoire) et les échanges amiables.

En ce qui concerne les filières, deux dossiers ont été engagés pour un montant de 16 142 € et les paiements se sont élevés à 29 427 € pour 45 000 € prévus.

Le pastoralisme a bénéficié d'une AP de 60 000 € et les engagements se sont élevés à 52 799 €. Le volume de dossiers mandatés représente 58 506 € (59 000 € prévus).

L'aide aux CUMA a représenté 114 276 € en AP et CP (114 337 € prévus).

Les actions forestières pour lesquelles une dotation de 142 000 € en AP et 75 600 € en CP avait été prévue, n'auront finalement consommé que 25 932 €. Aucun dossier n'a été engagé.

Enfin, en matière d'hydraulique, il a été payé 17 955 €, notamment pour la réalisation d'une retenue collinaire.

En matière d'aménagement foncier, les opérations se sont poursuivies et les dépenses mandatées en 2015 se sont élevées à 90 090 €. Les opérations d'échanges amiables ont mobilisé 47 339 € en AP et CP sur 52 000 € prévus.

Au total, les crédits destinés à l'agriculture et à l'aménagement foncier ont été consommés à hauteur de 84,71%.

➤ Développement touristique : 2 125 641 € en investissement, et 3 549 282 € en fonctionnement

- Fonds de développement touristique (FDT) : reconduction de la dotation annuelle d'1 488 000 €. A l'issue des 3 programmations de l'année, 952 023 € ont été engagés pour soutenir la réalisation de 52 nouveaux projets. 1 588 179 € ont été versés pour des projets engagés depuis 2012.

- Pôles touristiques pyrénéens : Le Département a reconduit en 2015 l'enveloppe budgétaire dédiée aux Pôles, soit 134 000 € pour chacun des 7 territoires, afin de mettre en œuvre une programmation de transition entre la convention interrégionale de massif des Pyrénées 2007-2013 (CIMP) et la nouvelle convention qui couvrira la période jusqu'en 2020. Dans ce cadre, 436 981 € en investissement ont été engagés en AP. Le Département a également contribué au financement des assistances techniques de Pôles à hauteur de 32 019 €. Le Département a par ailleurs versé 468 747 € en investissement pour les projets engagés depuis 2012.

- Syndicat mixte pour la Valorisation touristique du Pic du Midi :

en tant que membre du syndicat mixte, le Département a apporté 244 575 € en 2015 au fonctionnement du Pic du Midi, dont 182 800 € au titre de l'exercice 2015. Une participation aux investissements à hauteur de 68 715 € a également été versée.

- Partenariats touristiques : sont financés dans le cadre de ces partenariats les organismes associés (HPTE et CAUE), et des associations départementales qui conduisent des actions en faveur du développement touristique (comité départemental de randonnée pédestre, UDOTSI, labels d'hébergements...), pour un montant global en 2015 de 3 266 088 €. Concernant la subvention de fonctionnement à destination d'HPTE, le montant versé de 2 992 703 € tient compte des 334 635 € perçus du FEDER, par la structure, dans le cadre du programme transfrontalier POCTEFA (programme relatif aux activités relevant de son fonctionnement courant et conduites pour le projet «Hautes-Pyrénées-Huesca-Pirineos»).

➤ Déchets : 405 641 € en investissement, 39 298 € en fonctionnement

- Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets (FDMD) : une autorisation de programme de 500 000 € a été ouverte en 2015. Elle a permis de financer 12 projets concernant les équipements de collectivités pour le traitement sélectif des déchets, des études et des actions de communication pour optimiser la collecte, mais aussi l'éradication de l'ancienne décharge de Beaucens, partiellement détruite par la crue du 18 juin 2013. L'engagement du Département sur ce fonds pour 2015 s'élève à 311 917 € en autorisation de programme et à 405 641 € en crédits de paiement sur 2015 et engagements antérieurs.

- Equipements du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD) : une convention de financement entre le Département et le SMTD a été signée le 20 mars 2014, pour la durée 2013-2022. Les engagements annuels jusqu'en 2016 s'élèvent à 2 000 000 €. Cependant, aucun crédit de paiement n'a été mobilisé en 2015, compte tenu du moratoire décidé en commission permanente du 11 décembre 2015.

- ❖ Déchets : un crédit de paiement a été engagé à hauteur de **39 298 €**, pour couvrir le fonctionnement ordinaire de la mission et l'étude expertise du projet de l'UTV.

- Environnement : 126 623 € en investissement, et 511 833 € en fonctionnement

- Fonds départemental pour l'Environnement : 126 623 €

Le Département soutient plusieurs actions en faveur de l'Environnement, et en particulier les programmes de restauration des cours d'eau, au lendemain des crues de 2012 et 2013. Les projets concernant les milieux naturels (réintroduction du bouquetin, alevinage des lacs de montagne), sont aussi aidés, au même titre que les programmes d'actions pédagogiques et de sensibilisation. Pour l'année 2015, une autorisation de programme de 155 000 € a été ouverte et totalement engagée pour soutenir 9 projets. Le Département a versé 126 623 € pour honorer le paiement des dossiers engagés depuis 2012.

- Subventions de fonctionnement et participations :

- ❖ Le Département, dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, élargit son action en soutenant diverses structures (CAUE, conservatoire botanique, CPIE...) pour un montant global de 511 833 €.

- ❖ Mission Espaces Naturels, Lac de Puydarrieux, CATER et SATESE : sur 2015, un crédit de paiement a été engagé à hauteur de 2 495 €, pour couvrir le fonctionnement ordinaire de ces 3 missions.

- Eau : 1 956 545 €

- Fonctionnement : 147 500 €

- 140 000 € pour le fonctionnement de l'Institution Adour, dont 132 384 € ont été mandatés (pas de travaux d'entretien des seuils),

- 7 500 € pour la contribution au budget de fonctionnement du Syndicat de la Gespe, dont le Département est membre (versée en totalité).

o Investissement :

En investissement, les principaux éléments de l'année budgétaire sont les suivants, pour 1 816 661 € au total :

- Aide aux travaux AEP et Assainissement : l'AP d'1,5 M€ ouverte pour 2015 a été engagée dans sa quasi-totalité (1 492 321 €) et les crédits de paiement prévus consommés en totalité (soit 1 298 572 €) ;

- Périmètres de protection : sur les 250 000 € de CP votés, 148 488 € ont été mandatés soit un peu plus de 59%. Les procédures sont ralenties, dans l'attente de l'avis de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et de la DDT sur les dossiers, celles-ci manquant de moyens humains pour les instruire.

- Institution Adour : sur les actions conduites par l'Institution, une dotation totale de 353 010 € en CP a été inscrite sur 2015 ; il a été consommé 239 185 €, soit près de 68% des crédits. Cette sous-consommation s'explique par l'arrêt des études ressources dans l'attente de l'élaboration du projet de territoire, et par le retard pris par certaines opérations. L'annuité de 107 300 € a été mandatée en totalité.

- Opérations de dégagement de rivières : sur les 30 000 € en AP, il a été engagé 19 016 €, les dossiers ayant été moins nombreux que ceux prévus par la CATER ; sur 25 000 € prévus en crédits de paiement, 23 116 € ont été mandatés (92%).

➤ Plan Climat-Energie territorial (PCET) : 16 002 €

Suite à l'adoption du PCET du Département en octobre 2014, et afin de conduire les premières actions, 40 700 € avaient été votés.

En 2015, 7 002 € ont été utilisés pour 2 actions : l'organisation d'un salon bois-énergie en février par l'association STER Contact, et la mise en œuvre d'une démarche d'éco-responsabilité interne au Département (acquisition de tasses et de gobelets réutilisables).

Le Département a par ailleurs cofinancé aux côtés de l'ADEME et de la Région le fonctionnement de l'Espace Info Energie à hauteur de 9 000 €.

➤ Fonds d'Équipement Urbain : 998 853 €

- Le Département soutient les projets des 16 communes de + de 2 000 habitants. 465 277 € d'AP ont été engagés pour honorer les 5 contrats FEU (Fonds d'Équipement Urbain) signés pour la seule année 2015,
- 998 853 € ont été versés à 14 communes ayant justifié de la réalisation de leurs dépenses pour leurs contrats en cours.

➤ Politiques Territoriales : 973 514 € en investissement et 182 006 € en fonctionnement

La Région Midi-Pyrénées a mis en place une nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2015-2020. Quatre Contrats Régionaux Uniques (CRU) organisent désormais le partenariat entre la Région, les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) des Hautes-Pyrénées, le Grand Tarbes et le Conseil Départemental :

- 3 pour les territoires ruraux et de montagne : Coteaux-Nestes, Plaines et Vallées de Bigorre et Val d'Adour,
- 1 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Dans l'attente de la signature de ces contrats, les partenaires se sont accordés pour mettre en œuvre une programmation opérationnelle sur l'année 2015 et soutenir les démarches de développement des territoires des Hautes-Pyrénées. 28 projets ont ainsi été engagés sur ces CRU pour un montant total de 908 998 € répartis comme suit :

- PETR du Pays du Val d'Adour : 5 projets engagés à hauteur de 169 630 €,
- PETR du Pays des Coteaux : 1 projet engagé à hauteur de 18 500 €,
- PETR du Pays des Nestes : 11 projets engagés à hauteur de 377 179 €,
- PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves : 7 projets engagés à hauteur de 215 897 €,
- PETR Cœur de Bigorre : 3 projets engagés à hauteur de 107 792 €,
- Agglomération du Grand Tarbes : 1 projet engagé à hauteur de 20 000 €.

Par ailleurs, 973 514 € ont été versés en investissement pour honorer le paiement des dossiers précédemment engagés, et 143 274 € en fonctionnement pour l'ingénierie des territoires, l'animation du réseau des Agents de Développement Local (ADL) et le CAUE.

Enfin, 40 683 € ont été versés aux 7 collectivités maîtres d'œuvre (EPCI et PETR) d'une opération programmée.

➤ Fonds Spécifiques Ecoles : 63 439 €

Ce fonds est destiné à financer les constructions et aménagements de locaux scolaires pour des communes éligibles au FAR, dont le coût est supérieur à :

- 80 000 € (communes) et 150 000 € (EPCI) dans le cas d'ouverture de classes,
- 150 000 € (communes) et 240 000 € (EPCI) dans les autres cas.

En 2015, ont été financées les constructions des écoles de Lamarque Pontacq et de Pinas, pour un montant total d'aide de 125 725 € sur 130 000 € prévus en AP.

La dotation de 63 439 € en CP a été consommée en totalité.

➤ Fonds d'Aménagement Rural : 6 269 080 €

En 2015, ont été inscrites :

- une dotation de 6 479 908 € en AP pour le FAR 2015, répartie en totalité ;
- une dotation de 6 481 379 € en CP pour honorer les paiements du FAR 2015 et antérieurs, consommée à hauteur de 6 269 080 € soit près de 97%. Il est à noter que les crédits prévus pour les FAR 2014 et 2015 ont été consommés en totalité.

➤ Fonds d'Urgence Routier Intempéries (FURI) : 255 519 €

Il a été inscrit 270 000 € en CP sur ce fonds et 255 519 € ont été mandatés (94,64%).

➤ Europe : 653 848 € en dépenses de fonctionnement, 1 095 313 € en recettes de fonctionnement

○ Coopération territoriale européenne : 42 475 €

Un budget de 69 000 € avait été réservé pour la réalisation de futurs projets de coopération territoriale européenne. Compte-tenu du retard pris dans la mise en œuvre des programmes européens 2014-2020, seuls 22 475 € ont été dépensés.

Les 20 000 € restants correspondent à la cotisation à l'association Midi-Pyrénées Europe, notre représentation régionale à Bruxelles.

○ Coopération transfrontalière : 38 785 €

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des projets HPHP et PMPPM au titre de 2015 avaient été estimés à 88 000€. 38 785 € ont finalement été nécessaires pour finaliser ces projets. Le solde sera reporté en 2016 sur les crédits de coopération territoriale européenne, servant à financer les futurs projets développés dans le cadre du Groupement Européen de Coopération territoriale Huesca Pireneos Hautes-Pyrénées.

○ Fonds Social Européen : 572 588 €

La totalité de l'avance auprès des bénéficiaires de la subvention FSE gérée par le Département a été réalisée pour un montant total de 298 293 € (soldes 2014 et acomptes 2015).

Parallèlement, le dernier versement relatif au dispositif d'avance remboursable signé avec l'association APPUIE, a été versé en quasi-totalité (274 296 €).

○ Recettes : 1 095 313 €

La différence entre les recettes prévisionnelles estimées à 924 466 € et celles réellement perçues (1 095 313 €) provient à la fois de recettes supplémentaires dont le versement n'était pas prévu en 2015 (remboursement APPUIE programmation FSE 2013, FEDER assistance technique POCTEFA,...) et de recettes non perçues en 2015 et qui le seront finalement en 2016 (FEDER PCET, FEDER PMPPM, etc.).

➤ Projet de Territoire : 13 800 € en fonctionnement

13 800 € en fonctionnement ont été consommés, pour un budget prévisionnel de 53 100 €. Les principaux éléments d'exécution budgétaires, en fonctionnement, pour 2015 sont les suivants :

- 4 800 € pour l'AMO du Projet de territoire,
- 1 500 € qui correspond à l'adhésion à l'association Ambition Pyrénées, association créée en décembre 2014 et qui est devenue l'instance de gouvernance du Projet de Territoire,
- 7 500 € de subvention de fonctionnement à l'association Ambition Pyrénées pour lui permettre de financer différents frais concernant les projets menés (accueil des internes en médecine générale, speed-dating, etc...)

Le budget prévisionnel n'a été consommé que partiellement en raison notamment des élections et de la loi NOTRe, qui ont entraîné un retard dans la réalisation d'un certain nombre de projets.

Les crédits relatifs à la prise en charge du Diplôme Universitaire de maître de stage en médecine ambulatoire évalués à 4 500 € n'ont pas été consommés, car les médecins candidats au DU n'ont pas souhaité bénéficier de cette prise en charge. Pour 2016, il n'y pas lieu de reconduire l'enveloppe.

- Education et Bâtiments

- Domaine Services Généraux

En fonctionnement, ce domaine recouvre les dépenses de viabilisation (pour 50%), de contrats d'entretien et de maintenance, de petit entretien des bâtiments, ainsi que les locations immobilières et les diverses taxes afférentes. Le taux de réalisation est de 80%, l'écart avec les prévisions étant surtout dû à l'imprévisibilité des dépenses de viabilisation, ainsi que des dépenses prévues dans le cadre d'acquisitions/cessions non réalisées.

Pour l'investissement, l'année 2015 a permis la réalisation des audits énergétiques, ainsi que la rédaction de l'AdAP (agenda d'accessibilité programmée). En termes de travaux, l'aménagement complet du hall de l'hôtel du département a été livré, ainsi que l'extension des locaux pour l'ADAC, et des travaux pour un aménagement provisoire de l'ex UTI à Gaston Dreyt et aux Bigerrions ont pu se faire, en attendant la phase suivante du redéploiement.

- Domaine Social

Les travaux de construction de la MDEF ont avancé selon le calendrier annoncé. Les études concernant l'extension de l'agence des Routes et la construction d'une MDS sur Bagnères-de-Bigorre ont été réalisées jusqu'au niveau APD (avant-projet définitif), et le dépôt du dossier de demande de Permis de Construire, avec un dossier de subvention validé par l'ADEME et la Région dans le cadre d'un Bâtiment à Energie Positive (BEPOS).

- Domaine Culture

Les travaux réalisés en 2015 concernent l'abbaye de l'Escaladieu (fin de l'aménagement de la Ferme), l'abbaye de St Sever-de-Rustan (démarrage retardé des travaux de la salle des gypseries en raison des analyses des sels), le bâtiment des Ursulines (réfection de l'étanchéité en toiture) et la médiathèque (reprise de façades fragilisées structurellement).

➤ Domaine exploitation routière

Les travaux 2015, au titre des grosses réparations ont concerné plusieurs bâtiments comme le centre d'exploitation de Maubourguet, le Parc Routier. Les travaux de construction du centre d'exploitation de Lalanne-Trie ont démarré pour une livraison prévue mi 2016.

➤ Gendarmerie Charraz

Les travaux de grosses réparations, bien qu'engagés tardivement, ont atteint un taux de réalisation de 100%.

- Infrastructures départementales

En termes d'investissement, l'année 2015 a été marquée par la poursuite des réparations des dégâts liés aux crues des années précédentes, ainsi que par la réparation de la route départementale 7, emportée par un glissement de terrain à Gazost. Par ailleurs, la déviation de Cadéac a été mise en service, permettant ainsi de délester cette commune d'un trafic important, et d'améliorer la desserte de la vallée d'Aure.

Au total, 25,3 M€ ont été investis durant l'année 2015 sur les routes départementales, soit 99,4% du budget voté.

En termes de fonctionnement, l'hiver 2014-2015 a été marqué par des épisodes neigeux intenses ayant conduit à des dépenses plus importantes que prévues, dépenses qui ont été compensées par la baisse du coût du carburant et du bitume (révisions négatives). Le montant consacré a pu ainsi être contenu dans le budget voté de 11,6 M€.

S'agissant des recettes d'investissement et de fonctionnement liées aux routes départementales, sur la base d'une prévision à hauteur de 6,5 M€, un montant de 6 M€ a été encaissé par la collectivité durant l'année 2015.

➤ Principaux investissements routiers 2015

- Fin des travaux d'accès au centre d'enfouissement de Capvern : 123 000 €
- Fin des travaux du giratoire de Pouzac : 100 000 €
- Aménagements localisés : 965 000 €
- Travaux de réparations des dégâts liés à la crue du 18 juin 2013 : 4,4 M€
- Travaux de réparations des dégâts liés aux intempéries de 2014 : 505 000 €
- Travaux de réparation des dégâts liés aux intempéries de l'année 2015 : 2,8 M€ dont :
 - ❖ Gazost : 903 000 €
 - ❖ Opérations diverses : 1,9 M€
- Programme Ouvrages d'Art : 415 000 € (une partie du programme a été mobilisé pour les dégâts d'intempéries, soit 385 000 €)
- Fin des travaux de la déviation de Cadéac : 1,98 M€
- PPP routier : 2,48 M€

Certains programmes, correspondant à des opérations d'autres maîtres d'ouvrage, n'ont pas été réalisés en totalité ; des crédits ont donc été rendus en DM3 :

- ❖ Consorcio : 121 000 € (670 000 € votés au BP)
- ❖ Pyrénia : 274 000 € (857 000 € votés au BP)
- ❖ Bretelle Aire/Adour (solde convention) : 380 000 € (500 000 € votés au BP)
- ❖ Fonds de concours aux communes : 188 000 € (250 000 € votés au BP)

➤ Principales recettes 2015

- Recettes liées aux intempéries 2012-2013 : 4,76 M€
- Prestations de services Parc Routier et assurances : 360 000 €
- Redevances occupation domaine public : 255 000 €

- Dommages domaine public routier : 50 000 €
- Participation collectivités Pyrénia : 60 000 €
- Participations communes et autres réseaux infrastructures : 332 000 €
- Subventions Points Noirs Bruit routiers : 126 000 € (flux géré par les Finances)
- Remboursement prêt par le Consortium : 300 000 € (flux géré par les Finances)

4^{ème} Commission - Education, culture, jeunesse, sport et vie associative

- Développement local

- Archives et Patrimoine

Le taux de réalisation du budget de fonctionnement des Archives et du Patrimoine (hors subventions) avoisine les 97%, pour un montant de 193 366 €.

Le taux de réalisation du budget d'investissement des Archives (hors PER Escaladieu et subventions à la restauration du patrimoine bâti privé) est de 99,50%, pour un montant de 224 377 €.

Un montant de subventions de 222 605 € a été attribué aux partenaires ou associations dont :

- 131 155 € répartis sur 35 dossiers dans le domaine de la culture occitane, et pour l'organisation de manifestations contribuant à la valorisation de l'identité du département ;
- 90 950 € répartis sur 37 dossiers dans le domaine de l'histoire et du patrimoine.

Un montant de subvention de 47 200 € a été réparti sur 7 dossiers, au titre de la restauration du patrimoine bâti privé.

25 364 € ont été consacrés à la poursuite de l'aménagement en rayonnage du bâtiment annexe des Archives départementales à l'ancienne salle des ventes Saint-Jean de Bordères-sur-l'Echez (1 360 mètres linéaires).

Les travaux de réaménagement de la ferme de l'Abbaye de l'Escaladieu dans le cadre du PER sont terminés. 428 778 € ont été consacrés à cette opération.

- Action Culturelle et Médiathèque

Le taux de réalisation du budget global de fonctionnement de l'Action Culturelle et de la Médiathèque (hors subventions) est de l'ordre de 93,5 % pour un montant de 351 535 €.

Les crédits de fonctionnement de la Médiathèque départementale, 226 010 €, ont été quasi intégralement consommés à 99,7%. 70 % de ces crédits permettent l'acquisition des collections mises à disposition du public, sur supports traditionnels mais aussi sous forme de ressources numériques, et ce pour la 2^{ème} année consécutive.

Les crédits liés aux diverses programmations culturelles, la saison estivale à l'Escaladieu, les Escales d'automne, et autres, ont été consommés à 84%. La non-consommation de certains de ces crédits est liée à la programmation elle-même (ex : compte tenu de la proximité géographique de la résidence de l'artiste, il n'y a pas eu de frais de transport relatifs à l'exposition estivale 2015, droits de SACEM moindres, etc.) mais aussi à la non réalisation de l'opération Peace & Love : programmée pour 870 collégiens, la semaine du 16 novembre 2015 elle a été entièrement annulée suite aux attentats.

L'ensemble des services de l'Action culturelle et de la Médiathèque gèrent des dossiers de subventions dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse et de la vie associative. Les crédits votés, soit 3 373 420 € ont été pour la plupart consommés en 2015, avec un taux de réalisation de 95,5%. Le taux de réalisation est de 100% en culture et vie associative, mais il est toutefois moindre en jeunesse, où le volume financier des demandes d'aide a été inférieur aux crédits dédiés à certains dispositifs (ex : 10 000 € non distribués sur 27 000 € pour les classes d'environnement), et un reliquat de 75 000 € dans le domaine du sport dû essentiellement au non-renouvellement de certaines manifestations sportives de 2014 en 2015.

Les enveloppes liées à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature (CDESI) ont été peu, voire pas consommées.

Seuls les crédits de fonctionnement liés aux actions menées par les comités sportifs concernés, organisation de journées découverte, inscription à l'inventaire, etc. ont été consommés à 56 % pour un montant de 11 100 €.

- Education et Bâtiments

- Domaine EDUCATION (Collèges, enseignement supérieur, Bourses, FIR)

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2015 ont été réalisées à près de 100% (3,6M€ pour les collèges et les bourses départementales).

Concernant l'investissement (3M€), et notamment les travaux, la plupart des opérations ont été menées à leur terme (dernière tranche des travaux de réfection du chauffage du collège de Bagnères, auvent à l'entrée du collège Pyrénées), ainsi que le programme annuel des Grosses Réparations (1M€) et la fin du déploiement du matériel informatique.

Les écarts entre les prévisions et le réalisé (taux de réalisation de 80%) concernent surtout :

- Le matériel de cuisine des collèges : retard pris dans la passation des marchés, les crédits seront lissés sur 2016 pour faire face à la nécessité de remplacements des appareils.
- La mise en attente du projet de réhabilitation du collège de Trie sur Baïse pour des raisons budgétaires
- Le lissage sur 2016 des premières sollicitations de crédits dans le cadre du CPER 2015-2020

- Ressources et Administration Générale

➤ Informatique :

En **investissement**, les dépenses de l'informatique ont été mobilisées en 2015 principalement autour de 4 axes :

- Achats de logiciels métiers dans le cadre des projets des autres directions ;
- Achats des logiciels bureautiques et systèmes pour le fonctionnement général de la collectivité ;
- Achats des matériels informatiques dans le cadre du renouvellement périodique de notre parc informatique, ou dans le cadre des différentes restructurations de la collectivité ;
- Achats des matériels de télécommunication et d'infrastructures.

Il est toutefois à noter que la réalisation des projets logiciels a pris du retard, en raison de problèmes récurrents de disponibilité des équipes, et de l'accélération de la prise en compte par le Département des infrastructures informatiques des collègues départementaux. Cela a contraint la direction, à budget constant, à privilégier l'acquisition de matériels.

Dans le détail, pour le premier axe, les logiciels métiers, le budget réalisé en 2015 a été, pour les principales dépenses, de :

- 11 000 € pour les logiciels nécessaires au fonctionnement de l'Administration et des Finances (suivi financier de la collectivité, remplacement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics) ;
- 11 000 € pour les logiciels nécessaires au fonctionnement des Ressources Humaines (suite de la modernisation de la gestion des horaires) ;
- 33 000 € pour les logiciels nécessaires au fonctionnement des Infrastructures départementales (gestion des comptages routiers, migration Webroute) ;
- 135 000 € pour les logiciels nécessaires au fonctionnement de la DDL (plan pluriannuel de numérisation des archives départementales, déploiement du logiciel des bibliothèques, nouvel espace muséographique Escaladieu) ;

- 233 000 € pour les logiciels nécessaires au fonctionnement de la Solidarité (poursuite de la ré-informatisation de l'action sociale : Action Sociale de Terrain).

A noter les économies réalisées en ce domaine par la prise en charge par nos équipes de développements en interne :

- Pour les Ressources Humaines, développement de la nouvelle fiche de mouvements ;
- Pour les Ressources Humaines, développement d'une application 'élections professionnelles' ;
- Mise en œuvre d'états de suivi et de contrôle financiers et comptable.

Pour le second axe, achat des logiciels pour le fonctionnement général, le budget réalisé en 2015 a été pour les principales dépenses de :

- 64 000 € pour les logiciels « Microsoft » (maintenance des systèmes d'exploitation micro et serveurs, logiciels bureautiques) ;
- 104 000 € pour les logiciels nécessaires au fonctionnement de l'informatique (gestion des bases de données, gestion de la virtualisation des serveurs, gestion de l'intranet) ;
- 19 000 € pour l'acquisition de données ou la vectorisation du cadastre dans le domaine du SIG.

L'ajustement du marché avec l'éditeur Microsoft nous permet de faire une économie assez substantielle, économie que nous devrions retrouver sur les 4-5 ans à venir, même si ce marché sera à revoir ultérieurement avec une prévision d'investissement important, à l'issue de cette période.

Pour le troisième axe, les achats de matériels informatiques, le budget réalisé en 2015 a été, pour les principales dépenses, de :

- 156 000 € pour l'acquisition de matériels pédagogiques pour les collègues (micro-ordinateurs, vidéo-projecteurs...) ;
- 50 000 € pour l'acquisition de matériels d'infrastructure pour les collègues (serveurs, installation Wifi...) ;
- 356 000 € pour le renouvellement du parc micro.

Nous poursuivrons nos actions de limitation des dépenses en internalisant le déploiement des nouvelles machines, mais aussi en augmentant petit à petit la durée de vie de nos micro-ordinateurs, en veillant toutefois à ne pas dépasser un niveau de panne critique.

Pour le quatrième axe enfin, les achats de matériels de télécommunication et d'infrastructures, le budget réalisé en 2015 a été, pour les principales dépenses, de :

- 545 000 € pour la modernisation récurrente de nos infrastructures (évolution des serveurs de bases de données, extension de la wifi, modernisation du cœur de réseau...).

En **fonctionnement**, les dépenses de l'informatique ont été mobilisées en 2015 principalement autour de 4 axes :

- Les maintenances annuelles récurrentes sur logiciels et matériels,
- Les prestations dans le cadre des projets d'évolutions de nos logiciels,
- Les frais d'impression de nos copieurs et imprimantes,
- Les frais de télécommunications.

Pour le premier axe, les maintenances, le budget réalisé en 2015 sera, pour les principales dépenses, de :

- 304 000 € pour les maintenances annuelles des logiciels métiers ;
- 106 000 € pour les maintenances annuelles des matériels.

Les dépenses pour cet axe sont en hausse, essentiellement du fait de la mise en œuvre, dans le courant de l'année 2014, de gros matériel dont la période de maintenance a commencé en 2015.

Pour le second axe, les prestations, le budget réalisé en 2015 sera, pour les principales dépenses, de :

- 78 000 € pour les prestations d'assistance dans le cadre des différents projets ;
- 47 600 € pour les prestations d'accompagnement à la mise en place du nouveau logiciel d'aide sociale ;

- 17 200 € pour les formations aux différents logiciels métiers.

Pour le troisième axe, les frais d'impression, le budget réalisé en 2015 a été, pour les principales dépenses, de :

- 145 000 € pour les frais d'impression des copieurs de l'atelier d'imprimerie et des photocopieurs de la collectivité ;
- 22 000 € pour les consommables.

L'augmentation régulière du nombre de nos travaux d'impression est compensée par la diminution de nos coûts par copie, dans le cadre des contrats négociés pour les matériels les plus récents.

Pour le quatrième axe enfin, les frais de télécommunication, le budget réalisé en 2015 a été, pour les principales dépenses, de 872 000 €.

La mise en place en 2014 de la nouvelle téléphonie nous a permis de réaliser les premières économies en ce domaine en 2015, mais le périmètre d'installation a sensiblement augmenté, entraînant quasiment le même niveau de dépenses.

Enfin, les recettes attendues pour 2015 (57 000 €) ont été dépassées (69 400 €) du fait du suivi de ces recettes en direct par l'informatique permettant une réalisation d'encaissement au plus près de la réalité.

➤ Ressources Humaines :

Le budget voté 2015 s'élève 63 294 924 €. Le taux de réalisation en fin d'année est de 98 % avec 61,9 M€.

- Formation : taux de réalisation de 74%, plus faible que prévu.

Globalement, la consommation de ces enveloppes se fait essentiellement en fin d'année pour plusieurs raisons :

- Démarrage tardif du plan de formation car soumis en partie au calendrier des entretiens professionnels (mars à décembre) ;
- Mise en œuvre des actions de formation majoritairement sur le second semestre ;

- Facturation tardive par certains organismes de formation ;
- Report ou déprogrammation de certaines actions de formation ;
- Optimisation de l'intra CNFPT et de la cotisation, évitant la facturation de certaines actions initialement comptabilisées.

De plus, le développement d'une offre de formation étoffée en interne, la multiplication des formations intra dans la collectivité et l'optimisation de l'enveloppe du CNFPT appuie cette tendance.

- Frais de déplacement : taux de réalisation de 60 %

Les enveloppes de frais de déplacement pour formation évoluent de manière concomitante avec celles dédiées à la formation. De plus, une grande partie des départs en formation a lieu au second semestre.

En raison d'une offre de formation sur Tarbes élargie, de la possibilité de recourir aux véhicules du pool et au covoiturage, les frais de déplacements sont donc davantage maîtrisés, et la consommation des enveloppes va en diminuant.

- Paie : taux de réalisation de 99 %.

Le budget 2015 avait été construit à effectif constant. Tout au long de l'année, la collectivité a poursuivi le travail de maîtrise de la masse salariale. Cependant, pour faire face à certaines contraintes (mise à plat des NBI, des régimes indemnitaires notamment de la filière culturelle, et à des recrutements initialement non budgétés comme pour la maintenance informatique des collègues), des virements de crédits supplémentaires ont dû être réalisés. Au global les crédits relatifs à la paye ont été consommés à 99%.

- Dépenses à caractère social : taux de réalisation de 87 %

➤ Commande Publique

En 2015, le Département a conclu 242 marchés pour un montant global estimé de 27 354 290 € HT soit une augmentation d'environ 33,5 % par rapport à l'année passée.

Le service de la commande publique a poursuivi sa démarche d'accompagnement et de pédagogie interne et externe. D'une part, il a été dispensé des formations destinées notamment aux nouveaux élus et d'autre part, le partenariat initié depuis quelques années avec les organisations professionnelles et chambres consulaires a été poursuivi. Ainsi, une réunion d'information à la Chambre des métiers et de l'artisanat a permis de sensibiliser le tissu économique à la facilité d'accès à la commande publique.

➤ Achats Publics

Dans le cadre de notre assurance dommages aux biens, et suite à la crue du mois de juin 2013, nous avons été remboursés à hauteur d'1,05 M€.

Sur le plan du fonctionnement, les engagements financiers ont été réalisés dans leur ensemble, notamment au niveau des grandes masses que sont les assurances et les frais de déplacement.

Du point de vue des investissements les plus significatifs, nous avons essentiellement réalisé des aménagements de bureau auprès de la MDS de Lannemezan et du pool de véhicules. En ce qui concerne les véhicules, quelques unités ont été achetées afin de rajeunir et de diversifier le parc de véhicules.

Enfin, pour la partie matériel, nous avons notamment poursuivi les achats de défibrillateurs.